



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

allocation aux adultes handicapés

Question écrite n° 83879

Texte de la question

M. Jean-Claude Fruteau attire l'attention de Mme la secrétaire d'État chargée de la famille et de la solidarité sur le montant de l'allocation aux adultes handicapés (AAH). S'élevant, actuellement, à 693,63 € par mois, ce montant reste inférieur au seuil de pauvreté estimé à 910 € par mois pour une personne seule. Un alignement de l'AAH à hauteur minimale de 80 % du SMIC constituerait un progrès substantiel pour les personnes handicapées qui, par ailleurs, sont pénalisées par nombreuses mesures entérinées par le Gouvernement telles que : la mise en place des franchises médicales, le déremboursement de nombreux médicaments et l'augmentation des forfaits hospitaliers. Aussi, il souhaite savoir si le Gouvernement entend revaloriser l'AAH pour répondre aux demandes répétées des personnes handicapées.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Fruteau](#)

Circonscription : Réunion (5^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 83879

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : Famille et solidarité

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 juillet 2010, page 7776

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)